



Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 9 mars 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Notre fédération rassemble les cabinets pluridisciplinaires intervenant dans les métiers du conseil, du chiffre et du droit.

Nos cabinets aident quotidiennement les entreprises à relever les défis de la complexité et de la confiance au service de l'économie française. A ce titre, nous souhaitons contribuer au débat public dès qu'il concerne la vie des entreprises et leur développement.

Nous avons pris connaissance ce jour de l'article des Echos dévoilant les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Finances sur le coût et le bénéfice éventuels du relèvement des seuils de commissariat aux comptes, qui préconisent l'application des seuils européens.

A la veille de votre arbitrage sur ce sujet, nous tenions à vous faire part de notre vif étonnement et de notre incompréhension devant cette proposition qui nous paraît aller à l'encontre de l'intérêt général.

Les conclusions de ce rapport nous semblent méconnaître la profession de commissaire aux comptes et son rôle effectif dans l'économie, et apparaissent fondées sur des raisonnements erronés.

Le commissaire aux comptes est un acteur essentiel de la confiance dans l'économie : il garantit la sincérité des comptes, le respect du droit et la base fiscale, au service de l'ensemble des parties prenantes d'une entreprise, qu'il s'agisse de l'Etat, des établissements bancaires et d'assurance-crédit, des actionnaires minoritaires, des salariés et des fournisseurs. Véritable vigie, le commissaire aux comptes ne limite pas son intervention au contrôle des comptes établis : il agit en effet en amont pour modifier des irrégularités ou inexactitudes constatées.

De même, la certitude du contrôle de ses comptes est un élément fortement dissuasif pour certains dirigeants qui auraient pu vouloir contourner les règles. Pour tenter une analogie, la peur du gendarme incite fortement les automobilistes à respecter plus scrupuleusement le code de la route.

Dès lors, relever, comme le fait le rapport de l'IGF, que seuls 2% des comptes de petites entreprises font l'objet de réserves mésestime totalement le travail réalisé par les commissaires aux comptes en amont pour que les entreprises se conforment au droit.

En outre, ce rapport semble considérer que les missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes sont en partie redondantes, perdant ainsi un peu rapidement de vue que l'expert-comptable n'a pas l'indépendance nécessaire à la réalisation d'une mission de contrôle, celui-ci devenant de fait juge et partie.

De même, le postulat selon lequel les cabinets de commissariat aux comptes pourraient amortir la perte de mandats par l'activité d'expertise-comptable ne reflète pas la réalité. De nombreux commissaires aux comptes, notamment ceux exerçant sous le statut de profession libérale, ont une activité unique. Il est dès lors à craindre que le relèvement des seuils, même lissé dans le temps, ne se traduise par un traumatisme profond chez ceux-ci. En asséchant littéralement leur seul fonds de commerce, il est à redouter, au-delà des destructions d'emploi notamment dans les régions, des réactions désespérées de personnes dont la vie professionnelle s'effondre.

Enfin, sur la méthode ayant présidé à l'élaboration de ce rapport, et bien que la profession ait été consultée via la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, nous ne pouvons que nous étonner, compte tenu de notre poids significatif dans le métier du commissariat aux comptes, qu'aucun de nos membres n'ait été consulté sur cette réforme majeure pour la profession. Nous ne pouvons que vous confirmer notre volonté d'ouvrir un dialogue avec les pouvoirs publics pour faire prévaloir l'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Bernard Gainnier  
Président de la F3P  
Président de PwC France



Michel Léger  
Président du Conseil de  
surveillance de BDO France



Sami Rahal  
Président de la Direction  
Générale Deloitte France



Jean-Pierre Letartre  
Président d'EY France



Daniel Kurkdjian  
Président-Directeur Général  
de Grant Thornton France



Jay Nirsimloo  
Président de KPMG France



Philippe Castagnac  
Président-Directeur Général  
du groupe Mazars

Copies :

- Madame Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances